

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

N° 106

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 17, substituer aux mots :

« la périodicité du contrôle est ramenée à »

Les mots :

« le contrôle est effectué » .

II. – En conséquence, à l’alinéa 33, substituer aux mots :

« la périodicité du contrôle est ramenée à »

Les mots :

« le contrôle est effectué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel